



HAL
open science

CERCP - Centre d'études et de recherches constitutionnelles et politiques

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une entité de recherche. CERCP - Centre d'études et de recherches constitutionnelles et politiques. 2010, Université Toulouse 1 Capitole - UT1. hceres-02034214

HAL Id: hceres-02034214

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02034214v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur
l'unité :

Centre d'études et de recherches constitutionnelles et
politiques (CERCP)

sous tutelle des
établissements et organismes :

Université Toulouse 1

Juillet 2010



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur l'unité :

Centre d'études et de recherches constitutionnelles et
politiques (CERCP)

sous tutelle des établissements et
organismes :

Université Toulouse 1

Le Président
de l'AERES

Jean-François Dhainaut

Section des unités
de recherche

Le Directeur

Pierre Glorieux

Juillet 2010



Unité

Nom de l'unité : Centre d'études et de recherches constitutionnelles et politiques (CERCP)

Label demandé : EA

N° si renouvellement : EA 1918

Nom du directeur : M. Henry ROUSSILLON

Membres du comité d'experts

Président :

Mme Anne LEFEBVRE-TEILLARD, université Paris 2

Experts :

M. Jean Claude JAVILLIER, université Paris 2

M. Jean Louis BERGEL, université Aix-Marseille 3

M. Michel STORCK, université Strasbourg 3

M. Jean Marc THOUVENIN, université Paris 10

M. Jean Pierre CAMBY, directeur adjoint des services de l'Assemblée nationale

Expert(s) proposé(s) par des comités d'évaluation des personnels (CNU, CoNRS, CSS INSERM, représentant INRA, INRIA, IRD.....) :

M. Michel PAILLET, université de Toulon, Conseil national des Universités

Représentants présents lors de la visite

Délégué scientifique représentant de l'AERES :

M. Rostane MEHDI

Représentant(s) des établissements et organismes tutelles de l'unité :

Mme Corinne MASCALA, Vice-présidente chargée de l'évaluation



Rapport

1 • Introduction

- Date et déroulement de la visite:

L'évaluation s'est déroulée le 17 décembre 2009 dans la salle du conseil de l'Université de Toulouse 1. Elle a permis au comité d'experts de rencontrer, outre le directeur de l'unité, les principaux responsables actuels du centre de recherche, professeur ou maîtres de conférence. Le comité a en outre entendu, hors la présence des directeurs de recherche, plusieurs doctorants travaillant sur des thèmes distincts les uns des autres (le juge et révisions constitutionnelles, la forme des partis politiques, la responsabilité politique..), ce qui constitue un échantillon représentatif de l'ensemble des 45 étudiants inscrits en thèse dans le centre.

- Historique et localisation géographique de l'unité et description synthétique de son domaine et de ses activités :

Le centre occupe des locaux d'environ 100 mètres carrés, au sein de la faculté de droit. La fédération dispose d'une unité décentralisée à Montauban. L'activité est principalement axée sur le droit constitutionnel français, l'organisation de colloques sur ces problématiques, et le suivi des doctorants. Les débouchés sont, pour l'essentiel orientés vers l'enseignement.

- Equipe de Direction :

L'équipe de direction est actuellement constituée effectivement de dix personnes, dont trois professeurs et sept maîtres de conférence. Elle doit être enrichie, selon le projet, par deux personnes supplémentaires, pour développer les aspects de droit comparé, notamment en droit américain.



- Effectifs de l'unité : (sur la base du dossier déposé à l'AERES) :

	Dans le bilan	Dans le projet
N1 : Nombre d'enseignants-chercheurs (cf. Formulaire 2.1 du dossier de l'unité)	11	13
N2 : Nombre de chercheurs des EPST ou EPIC (cf. Formulaire 2.3 du dossier de l'unité)		
N3 : Nombre d'autres enseignants-chercheurs et chercheurs (cf. Formulaire 2.2 et 2.4 du dossier de l'unité)		
N4 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs titulaires (cf. Formulaire 2.5 du dossier de l'unité)		
N5 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs non titulaires (cf. Formulaire 2.6 du dossier de l'unité)		
N6 : Nombre de doctorants (cf. Formulaire 2.8 du dossier bilan de l'unité et formulaire 2.7 du dossier projet de l'unité)	44	Maintien ou augmentation
N7 : Nombre de personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	7	10

2 • Appréciation sur l'unité

- Avis global:

Le dynamisme et la cohésion de l'équipe sont indéniables, mais reposent essentiellement sur la personnalité du directeur du centre. La stratégie consistant à couvrir tout le champ possible du droit constitutionnel en retenant une approche juridictionnelle et à s'adapter à l'actualité est positive, comme la volonté d'associer les jeunes chercheurs à cette démarche, qui est l'un des objectifs nettement mis en avant par le directeur du centre. La qualité d'ensemble des travaux de l'unité, comme leur rythme, notamment celui des soutenances de thèses sont ses points forts, et contrastent cependant avec une insuffisante diffusion et une irrégularité dans le temps des publications. Le CERCP constitue un ensemble homogène, attractif pour des chercheurs français ou étrangers. Sa gouvernance repose sur quelques personnes, et la succession de l'actuel directeur pourrait ainsi en modifier les conditions de fonctionnement. Une perspective de rapprochement partiel au sein d'un groupe d'études commun avec une autre structure plus hétérogène pourrait également diluer la cohérence actuelle des travaux du centre, alors que celle-ci constitue l'un des atouts de cette structure et lui permet de retenir une approche commune s'agissant de libertés fondamentales, de droit comparé ou de questions plus institutionnelles. Celle-ci a également su développer de nombreux contacts internationaux. La structure témoigne donc d'une bonne qualité des productions, d'une cohérence des thématiques et d'une volonté d'actualisation des problématiques. De dimensions réduites, elle repose essentiellement sur des relations humaines, ce qui pourrait en fragiliser la gouvernance.



- **Points forts et opportunités :**

On relèvera quatre points forts d'un centre dont les effectifs de direction sont réduits mais dont le dynamisme est évident :

- l'homogénéité d'ensemble des thématiques de recherche et de colloques, principalement centrées sur le droit constitutionnel contemporain, avec des axes de recherche orientés vers les finances publiques, le contentieux constitutionnel, le droit public des religions et le droit électoral, les évolutions constitutionnelles actuelles en France représentant un champ potentiel important auquel le CERCP entend répondre ;
- la volonté d'entretenir des relations suivies avec des universités ou des pays étrangers francophones (Tunisie, Vietnam, Liban) ou non (Egypte, Syrie, Dubai, etc.) ce qui permet d'attirer de jeunes arabophones au sein du centre,
- le rythme des soutenances de thèses, quatre par an en moyenne, et des colloques, au moins deux par an, et, plus généralement, l'actualisation de ces travaux,
- l'équipe d'encadrement, soudée, au sein de laquelle règne une bonne entente.

- **Points à améliorer et risques :**

On peut identifier essentiellement deux faiblesses : la diffusion de travaux, souvent de qualité, demeure généralement trop confidentielle, et toujours ponctuelle, ce qui nuit parfois au rayonnement de l'ensemble du centre, et une gouvernance reposant essentiellement sur le directeur du CERCP, qui engendre un problème, purement fonctionnel, lié à la succession programmée de celui-ci. Il apparaît que la structure repose ainsi sur une animation dynamique, mais fortement dépendante de relations interpersonnelles et de l'implication des directeurs de recherche et du directeur du centre. Le bon fonctionnement de cette unité repose donc sur la qualité de ces directeurs et leur forte implication personnelle, plus que sur les structures internes.

Le risque principal est celui d'une trop forte diversification des thématiques concrètes, le contentieux constitutionnel touchant à de nombreux domaines, mais constituant une grille d'analyse d'ensemble valable pour tout le droit constitutionnel.

- **Recommandations au directeur de l'unité :**

Il conviendrait que soit rapidement levée l'incertitude quant à la succession du directeur du centre, que le développement des activités internationales soit davantage planifié et que la diffusion des travaux soit mieux assurée.

- **Données de production :**

(cf. http://www.aeres-evaluation.fr/IMG/pdf/Criteres_Identification_Ensgts-Chercheurs.pdf)

A1 : Nombre de producteurs parmi les chercheurs et enseignants chercheurs référencés en N1 et N2 dans la colonne projet	11
A2 : Nombre de producteurs parmi les autres personnels référencés en N3, N4 et N5 dans la colonne projet	
A3 : Taux de producteurs de l'unité [A1/(N1+N2)]	11/11
Nombre d'HDR soutenues	1
Nombre de thèses soutenues	9
Autre donnée pertinente pour le domaine (à préciser...) : 2 allocataires de recherche	



3 • Appréciations détaillées :

- Appréciation sur la qualité scientifique et la production :
 - Pertinence et originalité des recherches, qualité et impact des résultats :

La fréquence des colloques, intitulés « journées d'études », les thèmes choisis suffisamment généralistes et toujours actualisés ainsi que le rythme des soutenances de thèses, avec une durée moyenne de réalisation inférieure à cinq ans, témoignent d'un rayonnement positif de la structure, à mettre en regard avec ses dimensions assez modestes.

- Quantité et qualité des publications, communications, thèses et autres productions :

La diffusion des colloques demeure assurée généralement par des presses internes, dont la diffusion est assez restreinte et contraste avec la qualité scientifique de ces productions. Le CERCP doit participer à une nouvelle revue comparatiste, mais des apports sous des formes plus régulières, comme des chroniques ou d'autres parutions plus fréquentes, constitueraient des débouchés positifs sur lesquels les travaux en cours prendraient un meilleur appui. La publication de thèses, qui pose souvent un problème en droit constitutionnel, apparaît ici satisfaisante.

- Qualité et pérennité des relations contractuelles :
- Appréciation sur le rayonnement, l'attractivité, et l'intégration de l'unité de recherche dans son environnement :

Bonne.

- Nombre et renommée des prix et distinctions octroyés aux membres de l'unité, y compris les invitations à des manifestations internationales :

Les membres du CERCP participent à de nombreux colloques à l'étranger, plusieurs ont été reçus à l'agrégation ou sont candidats au concours, ces succès étant à rapporter aux effectifs réduits du centre.

- Capacité à recruter des chercheurs, post-doctorants ou étudiants de haut niveau, en particulier étrangers :

Correcte pour un centre aux effectifs limités.

- Capacité à obtenir des financements externes, à répondre ou susciter des appels d'offres, et à participer à l'activité des pôles de compétitivité

Faible. Le directeur a fait état de recherches de cofinancements. Mais la matière ne se prête guère à des financements de la part d'entreprises ou de collectivités locales, par exemple.



- Participation à des programmes internationaux ou nationaux, existence de collaborations lourdes avec des laboratoires étrangers :

Si les développements des relations internationales n'apparaissent pas nécessairement coordonnés, ils contribuent cependant au développement de travaux de droit comparé, que le projet entend développer, à l'attrait de thésards étrangers et au renouvellement des thèmes de recherche. Nombre de thématiques en matière de justice constitutionnelle, de laïcité, de droit à l'information ou de protection de la vie privée, par exemple, pourraient ainsi être traitées à l'avenir dans une perspective comparatiste, qui fait souvent défaut aux publications sur de tels sujets. La stratégie scientifique consiste essentiellement à couvrir tout le champ des thématiques possibles en droit constitutionnel et à adapter les thèmes à l'actualité la plus récente.

- Valorisation des recherches, et relations socio-économiques ou culturelles :

La valorisation des travaux est perfectible s'agissant de parutions ponctuelles. Celle des thèses est bonne.

- Appréciation sur la stratégie, la gouvernance et la vie de l'unité:

- Pertinence de l'organisation de l'unité, qualité de la gouvernance et de la communication interne et externe :

Certains des thèmes, en matière de droit de la santé ou de bioéthique par exemple, peuvent se recouper avec ceux qui sont développés au sein du TACIP. La création envisagée d'une structure commune sous forme d'un groupe d'études commun (GEDAC) avec deux axes de développement : droits fondamentaux et institutions juridictionnelles, pourrait cependant nuire à la cohérence actuelle du CERCP, en diluant une approche de contentieux constitutionnel, sans lui ouvrir pour autant des perspectives supplémentaires, lui assurer des ressources financières ou renforcer sa structure. Cette création est d'ailleurs envisagée avec prudence par les divers interlocuteurs rencontrés par le groupe d'experts.

- Pertinence des initiatives visant à l'animation scientifique, à l'émergence, et à la prise de risques :

La qualité des relations humaines au sein de l'équipe est avérée et crée pour les doctorants une atmosphère propice au dialogue. C'est essentiellement sur ces relations que repose la synergie d'ensemble des travaux et l'immédiate association aux travaux du centre des jeunes chercheurs. Ceux-ci soulignent la fréquence et la facilité des relations avec les directeurs de thèse et jugent positivement leur participation à la vie du centre. La relative faiblesse numérique de l'équipe actuelle peut, en revanche, susciter un problème. Il en va de même, en termes fonctionnels et non pas humains, pour le renouvellement à venir de la direction du centre. Des relations plus institutionnalisées semblent se mettre en place, ce qui est souhaitable.

- Implication des membres de l'unité dans les activités d'enseignement et dans la structuration de la recherche en région :

Les membres du CERCP participent activement aux tâches d'enseignement ainsi qu'à l'administration de l'université.

La structure est reconnue, notamment par la presse, au plan local, à laquelle plusieurs chercheurs contribuent.



- **Appréciation sur le projet :**

- **Existence, pertinence et faisabilité d'un projet scientifique à moyen ou long terme :**

Le projet s'appuie sur l'existant, vise à le développer sans bouleverser les approches actuelles, et cherche à valoriser davantage les aspects de droit comparé.

- **Existence et pertinence d'une politique d'affectation des moyens :**

Le projet ne développe pas cet aspect, notamment en ce qui concerne la logistique, le centre s'appuyant totalement sur ceux de l'université, de manière appropriée. Il ne ressent pas le besoin de disposer, par exemple, de personnel technique dédié.

- **Originalité et prise de risques :**

Compte tenu des matières abordées, le développement du CERCP renouvelle les approches classiques et fait preuve d'une indéniable volonté d'actualisation des problématiques.

4 • Analyse équipe par équipe et/ou par projet

Le CERCP, compte tenu de la taille et du positionnement scientifique de cette structure, ne dispose pas d'une organisation en unités distinctes, mais seulement d'axes de recherche (actuellement trois : organisation de l'Etat, contrôle de constitutionnalité et droits fondamentaux) auxquels sont indistinctement rattachés les membres de l'unité.

- **Conclusion :**

- **Avis :**

Le dynamisme et la cohésion de l'équipe sont indéniables, mais reposent sur une forte personnalisation de la gouvernance. En dépit d'un certain nombre de points à améliorer (infra) le CERCP constitue un ensemble homogène, attractif pour des chercheurs français ou étrangers. Il offre à ses membres un environnement scientifiquement épanouissant à la faveur duquel ils déploient une activité de publication et de recherche de qualité.

- **Points forts et opportunités :**

- Le CERCP développe une recherche très homogène sur le plan thématique principalement centrée sur le droit constitutionnel contemporain. Elle se décline en plusieurs axes de recherche orientés vers les finances publiques, le contentieux constitutionnel, le droit public des religions et le droit électoral. Le CERCP s'efforce de capter et d'éclairer les évolutions constitutionnelles actuelles en France.
- La volonté d'entretenir des relations suivies avec des universités ou des pays étrangers francophones (Tunisie, Vietnam, Liban) ou non (Egypte, Syrie, Dubai, etc.) ce qui permet d'attirer notamment de jeunes arabophones au sein du centre ;
- Le rythme des soutenances de thèses, quatre par an en moyenne, et des colloques, au moins deux par an, et, plus généralement, l'actualisation de ces travaux ;
- Le CERCP est une équipe soudée, au sein de laquelle règne à l'évidence une ambiance harmonieuse propice à l'épanouissement de la recherche.



– Points à améliorer et risques :

- La diffusion des travaux, souvent de qualité, demeure généralement trop confidentielle, et toujours ponctuelle. Cette situation est préjudiciable au rayonnement de l'ensemble du centre.
- Une gouvernance reposant pour l'essentiel sur l'engagement, il est vrai très fort, du directeur du CERCP. Cette structure repose ainsi sur une animation dynamique, mais fortement dépendante de relations interpersonnelles et de l'implication des directeurs de recherche et du directeur du centre plus que sur des structures pérennes.
- Le CERCP doit veiller à ne pas se lancer dans une politique de diversification des thématiques qui, si elle n'était pas maîtrisée, pourrait se solder par une dilution. Le CERCP peut continuer à porter ses efforts sur le contentieux constitutionnel dans la mesure où celui-ci touchant à de nombreux domaines, il constitue une grille d'analyse d'ensemble valable pour tout le droit constitutionnel.

– Recommandations

Dans le souci d'assurer au CERCP un avenir serein, il conviendrait que soit rapidement clarifiées les conditions dans lesquelles la succession du directeur actuel du centre se déroulera.

Le développement des activités internationales doit être davantage planifié et la diffusion des travaux mieux assurée.

Centre d'études et de recherches constitutionnelles et politiques (CERCP)

Note de l'unité	Qualité scientifique et production	Rayonnement et attractivité, intégration dans l'environnement	Stratégie, gouvernance et vie du laboratoire	Appréciation du projet
B	A	B	B	A

Observations complémentaires du Centre D'études et de Recherches Constitutionnelles et Politiques

Si l'équipe se retrouve globalement dans la description et les préconisations qui lui sont adressées, elle souhaite préciser certains aspects soulignés par le rapport :

- **Quant aux publications du CERCP** : le rapport fait état d'une certaine carence quant à leur diffusion (à l'exception des thèses). Le marché de l'édition étant aujourd'hui caractérisé par l'absence de publication à frais d'éditeur, il a été naturel de se tourner, pour une publication des colloques, une à deux fois par an, vers les Presses de l'Université des Sciences Sociales de Toulouse, moins onéreuses et dont le catalogue est assez largement diffusé. Le passage par un éditeur à large diffusion demeure très coûteux et peu judicieux financièrement. Ce choix a toutefois été fait ponctuellement lors du colloque « Constitution et responsabilité » (édité en mars 2009 par Montchrestien-Lextenso, collection Grands colloques) et pour le colloque « L'identité du droit public » (juin 2009), qui sera diffusé par la LGDJ en 2010.
- **Quant aux données de production** : si il est exact que l'équipe ne compte actuellement que deux ALER, ce chiffre n'est pas représentatif des doctorants du Centre sur les quatre dernières années (un ALER et deux ATER chaque année en moyenne).
- **Quant au rapprochement avec l'Equipe du TACIP sous la forme d'une collaboration institutionnalisée** : le rapport l'estime hasardeux et met en avant un risque d'hétérogénéité ou de dispersion des objets d'étude. Il convient de préciser cependant que dans l'optique d'un autofinancement de l'équipe par la capacité à répondre à des appels à projets de l'ANR, du GIP-Justice ou d'autres instances, une approche pluridisciplinaire et un effectif de chercheurs suffisant paraissent nécessaires. A l'aune des travaux déjà menés au CERCP quant à la constitutionnalisation des branches du droit, de l'évolution attendue du droit liée à la question prioritaire de constitutionnalité, il n'apparaît pas déraisonnable de travailler avec les disciplines de l'administration. En toute hypothèse, sans présumer de l'impact que cela aura en termes de temps de travail et de budget, il ne s'agit pas de déséquilibrer ou de déplacer le centres d'intérêt disciplinaires du Centre de droit constitutionnel qui entend conserver son identité.
- Enfin, le rapport indique que l'équipe n'aspire pas à développer ses **moyens « logistiques »** alors même que l'absence de secrétariat dédié reste une réelle difficulté de développement. Le projet fait ainsi mention de ce besoin et envisage que sa solution pourrait passer par une mutualisation de moyens avec le TACIP.